VILLE DE CHAMPS-SUR-MARNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE
N°DG-2026-111

DEPARTEMENT
Seine-et-Marne
CANTON
Champs-sur-Marne
COMMUNE
Champs-sur-Marne

Direction Générale
Réf. : VV/NB

OBJET : DÉLÉGATION DE FONCTIONS À MADAME MYLENE RIAD, QUATRIEME ADJOINT AU MAIRE - CORRECTIF

Le Maire de Champs-sur-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU l'arrêté n°DG-2026-043 du 17 avril 2026 donnant délégation de fonctions à Mme Mylène RIAD, quatrième adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle est intervenue dans l'arrêté n°DG-2026-043 et qu'il convient de la rectifier ;

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté n°DG-2026-043 est ainsi modifié :
VU le procès verbal de l'élection du Maire et des adjoints lors du Conseil municipal d'installation du 28 mars 2026, suite aux élections municipales du 22 mars **2026** ;

ARTICLE 2 : les autres dispositions de l'arrêté n°DG-2026-043 demeurent inchangées ;

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et inscrit au Registre des Arrêtés du Maire, et dont l'ampliation sera transmise aux :
- Préfet de Seine-et-Marne,
- Procureure de la République près le Tribunal Judiciaire de Meaux,
Et notifié à l'intéressée.

Fait à Champs-sur-Marne, le 28 août 2026

Le Maire,
Michel COLAS

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au Registre des Arrêtés, a été transmis au représentant de l'Etat le
et publié et notifié le
qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

Le Maire,
Michel COLAS

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication et notification.

Accusé de réception en préfecture
077-217700830-20260828-DG-2026-111-AI
Date de réception préfecture : 01/09/2026